

Procédure file

Informations de base		
NLE - Procédures non législatives	2014/0802(NLE)	Procédure terminée
Cour des comptes: nomination d'un membre autrichien		
Sujet 8.40.05 Cour des comptes		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	S&D AYALA SENDER Inés Rapporteur(e) fictif/fictive PPE AUDY Jean-Pierre ALDE MULDER Jan Verts/ALE STAES Bart ECR CZARNECKI Ryszard EFD VANHECKE Frank	27/01/2014
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés			
08/01/2014	Publication de la proposition législative	05077/2014	
13/01/2014	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/02/2014	Vote en commission		
19/02/2014	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A7-0128/2014	Résumé
25/02/2014	Résultat du vote au parlement		
25/02/2014	Décision du Parlement	T7-0115/2014	Résumé
27/02/2014	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
27/02/2014	Fin de la procédure au Parlement		
28/02/2014	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2014/0802(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/7/14979

Portail de documentation

Document de base législatif	05077/2014	08/01/2014	CSL	
Projet de rapport de la commission	PE528.020	27/01/2014	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A7-0128/2014	19/02/2014	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T7-0115/2014	25/02/2014	EP	Résumé

Acte final

[Décision 2014/108](#)
[JO L 059 28.02.2014, p. 0034](#) Résumé

Cour des comptes: nomination d'un membre autrichien

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport dInés AYALA SENDER (S&D, ES).

La commission parlementaire appelle le Parlement européen à rendre un avis favorable sur la proposition du Conseil de nommer Oskar HERICS (AT) comme membre de la Cour des comptes.

Suite à laudition du candidat qui sest tenue le 17 février 2014, la commission du contrôle budgétaire estime en effet que M. Herics remplit les conditions requises pour obéir aux critères fixés par l'article 286, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Cour des comptes: nomination d'un membre autrichien

Le Parlement européen a adopté par 472 voix pour, 39 voix contre et 48 abstentions, une décision avec laquelle il rend un avis favorable sur la proposition du Conseil de nommer Oskar HERICS comme membre autrichien de la Cour des comptes, ce dernier remplissant les conditions fixées à l'article 286, par. 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Cour des comptes: nomination d'un membre autrichien

OBJECTIF: nomination d'un membre à la Cour des Comptes.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2014/108/UE du Conseil portant nomination d'un membre de la Cour des comptes.

CONTENU : le mandat de M. Harald WÖGERBAUER arrivant à échéance le 28 février 2014, il y a lieu de procéder à son remplacement.

En conséquence, le Conseil a décidé de nommer, M. Oskar HERICS (AT) comme membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1^{er} mars 2014 au 29 février 2020.

ENTRÉE EN VIGUEUR: 27.02.2014.